

Conditions générales pour les formations intra-entreprise

Par simplification de langage dans les présentes conditions générales, nous utiliserons le terme de « formation » invariablement pour tout type de cours, de formation ou d'atelier. De manière analogue, le masculin vaut pour le féminin de manière à simplifier la lecture.

Introduction

Article 1 – Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des formations intra-entreprise de Human-tis Sàrl.

On entend par "formation intra-entreprise", une formation développée spécialement et/ou offerte spécifiquement pour une entreprise, une institution publique, une association professionnelle ou tout autre type d'organisation.

Protection des données et de la personnalité

Article 2 – Traitement des données

Tous les documents (indications, dessins, photos, etc.) transmis ou utilisé par Human-tis Sàrl par le mandant, pour la réalisation de son mandat, seront traités de manière confidentielle. Ils ne peuvent être utilisés dans d'autres buts ou rendus accessibles à des tiers.

Cette obligation est caduque dès lors que les informations reçues sont incontestablement connues au moment de leur transmission ou font partie du domaine public pour donner suite à publication ou d'une autre manière, ou entrent dans le domaine public sans violation de la clause de confidentialité.

Lors de son inscription à une formation, l'organisation cliente est informée du traitement de ses données personnelles par Human-tis Sàrl. Les informations recueillies sont destinées à une utilisation dans le cadre de notre activité de formation. Nous traitons vos données personnelles de manière confidentielle et conformément aux dispositions légales. Le participant peut demander accès, modification ou suppression de ses données personnelles à info@human-tis.ch.

Article 3 – Protection de la personnalité durant les cours

Tous les échanges durant la formation entre les participants, ainsi qu'entre les participants et les formateurs sont confidentiels.

Tout enregistrement photographique, audio ou vidéo est interdit durant les cours, sauf dans le cadre d'un usage prédéfini et connu, et avec le consentement exprès des personnes enregistrées ; cela est également applicable aux cours dispensés à distance.

Le participant accepte que ses coordonnées de contact soient visibles aux autres personnes du cours suivi (liste des participants) et que son nom et sa localité de domicile soient publiés sur notre plateforme d'échange et à la presse à des fins de proclamation de résultats. Dans ce cas, la personne accepte également que son image soit publiée dans le cadre d'une photographie de groupe. La personne qui souhaite vérifier ou renoncer à cette acceptation peut demander modification de son droit à l'image à info@human-tis.ch.

Contrat

Article 4 – Contenu du contrat (offre)

Le contrat spécifique à la formation intra-entreprise précise :

- a. Les objectifs de la formation ;
- b. Les contenus de la formation ;
- c. Le nombre et le profil des participants ;
- d. La durée de la formation ;
- e. Le prix de la formation ;
- f. Les dates éventuellement réservées ;
- g. Le type de titre ou d'attestation délivré ;
- h. Les modalités d'enseignement.

Dans le cas où la formation est certifiante, un règlement d'études spécifique est applicable.

Finance

Article 5 – Prix de la formation

Tous les prix des formations sont exprimés en francs suisses (CHF).

Sous réserve que le contrat ne prévoie des modalités différentes, le paiement à effectuer par l'organisation cliente.

Pour une formation intra-entreprise est réglé comme suit :

100% à l'issue de la formation sous 30 jours, date de la facture faisant foi, net, sans escompte.

Article 6 – Frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture des intervenants

Sous réserve que le contrat ne prévoit des modalités différentes, les frais des intervenants sont compris dans le prix des formations.

Sont facturés séparément :

Les frais de déplacement, d'hébergement et de nourriture des participants.

Article 7 – Annulation par l'organisation cliente

¹ Dans des cas exceptionnels, l'organisation cliente peut annuler toute ou partie d'une formation sous réserve des conditions prévues aux alinéas 2 à 5 du présent article. Toute demande d'annulation doit être notifiée par écrit à Human-tis Sàrl.

² Si l'annulation est notifiée à la Human-tis Sàrl 60 jours ou plus avant le début de la formation, l'organisation cliente paie l'entier des frais supportés par Human-tis Sàrl jusqu'au jour de l'annulation.

³ Si l'annulation est notifiée à Human-tis Sàrl entre 59 et 30 jours avant le début de la formation, l'organisation cliente paie :

Un montant équivalent à 20% de la valeur du contrat ou l'entier des frais supportés par la Human-tis Sàrl jusqu'au jour de l'annulation si ceux-ci sont plus élevés.

⁴ Si l'annulation est notifiée à Human-tis Sàrl entre 29 et 15 jours avant le début de la formation,

L'organisation cliente paie :

Un montant équivalent à 50% de la valeur du contrat ou l'entier des frais supportés par la Human-tis Sàrl jusqu'au jour de l'annulation si ceux-ci sont plus élevés.

⁵ Si l'annulation est notifiée à Human-tis Sàrl moins de 14 jours avant le début de la formation ou durant celle-ci, l'organisation cliente paie un montant équivalent à 100 % de la valeur du contrat.

Article 8 – Report par l'organisation cliente

¹ Dans des cas exceptionnels, l'organisation cliente peut être amenée à reporter toute ou partie d'une formation sous réserve des conditions prévues aux alinéas 2 et 3 du présent article. Toute demande de report doit être notifiée par écrit à Human-tis Sàrl

² Dans le cas d'un report d'une formation à la demande de l'organisation cliente, celle-ci supporte les frais encourus par ce report.

³ Si une date de report ne peut être trouvée entre Human-tis Sàrl et l'organisation cliente, celle-ci peut annuler la formation aux conditions prévues à l'article 7 des présentes conditions générales.

Article 9 – Cas de force majeure

¹ En cas de force majeure (p. ex. pandémie), Human-tis Sàrl se réserve la possibilité de modifier les modalités d'enseignement, de reporter ou d'annuler une formation.

² En cas d'annulation ou si le report n'est pas possible pour le client, Human-tis Sàrl rembourse les montants perçus. Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit n'est dû par Human-tis Sàrl.

Article 10 – Changement d'intervenant

¹ Si un intervenant est empêché de présenter une ou plusieurs sessions de la formation, la Human-tis Sàrl fera son possible pour lui trouver un remplaçant de niveau équivalent.

² Si aucun intervenant de même niveau n'est disponible à la date initialement convenue, une autre date est convenue d'entente entre Human-tis Sàrl et l'organisation cliente. Aucun frais supplémentaire n'est facturé à l'organisation cliente.

Formation

Article 11 – Support de cours

Sauf indication contraire, les supports de cours sont compris dans la finance d'inscription à l'exception des ouvrages de librairie, lois et autre matériel imprimé. Les supports de cours sont remis en format électronique, à télécharger sur notre plateforme d'échange ou à défaut, en format papier (payant). Toute exception à cette règle est réservée.

Human-tis Sàrl ou le formateur sont seuls titulaires des droits de la propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus des formations, indépendamment de leur forme (écrite, électronique ou orale). Les contenus et supports de cours mis à disposition du participant dans le cadre d'une formation ne peuvent être utilisés à d'autres fins que le suivi de la formation ; ils ne peuvent en particulier faire l'objet d'aucune transformation, reproduction, partage ou exploitation, qu'elle soit totale ou partielle, sans accord exprès du propriétaire des droits de la propriété intellectuelle sur ceux-ci.

Article 12 – Exclusion d'un participant

Human-tis Sàrl se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement pourrait porter préjudice à la bonne tenue du cours, ou porte autrement atteinte aux valeurs ou à la réputation de Human-tis Sàrl (ébrioité, agressivité, injures, racisme, etc.).

En cas d'exclusion de la formation, le montant total du prix de la formation reste dû par l'organisation cliente

Attestation

Article 13 – Condition d’attestation

A la fin de chaque formation une attestation de suivi de cours peut être délivrée par Human-tis Sàrl, si l'organisation cliente le demande à la commande. Condition de la remise de l'attestation, que le participant assiste au moins à 80% des leçons et que la facture soit payée.

Dispositions finales

Article 14 – Réclamation

Toute réclamation, dûment motivée, est à adresser, dans les 30 jours, à : Human-tis Sàrl, Direction, routes de Provins 14, 2087 Cornaux ou par courriel à l'adresse info@human-tis.ch

Article 15 – Modifications des présentent conditions

Human-tis Sàrl se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les présentent conditions générales

Article 16 – Validité et disponibilité

Les présentes conditions générales annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures. Elles entrent en vigueur le 1er avril 2025.

Les présentes conditions générales sont publiées dans leur intégralité sur le site www.human-tis.ch et disponibles sur demande.

Par l'acceptation de l'offre, l'organisation cliente déclare approuver les présentes conditions contractuelles de formation et les intégrer sans réserve à sa relation contractuelle avec Human-tis Sàrl.